

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 24/02/2025 - 4680 - 1994 B 01461 - 397 861 584 - V.T.N.

C A B I N E T

COURREGES & SABATIER

Société pluri-professionnelle d'exercice d'Expert-Comptable et d'Avocat
inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Toulouse
et au tableau de l'Ordre des Avocats au Barreau de Toulouse



**EURL
VTN**

52 RUE DES TOURNEURS
31000 TOULOUSE

Liasse fiscale Déclarant

Période du 01/08/2023 au 31/07/2024

Période du 01/08/2023 au 31/07/2024 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2050 Bilan actif	5
0.4	2051 Bilan passif	6
0.5	2052 Compte de résultat	7
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	8
0.7	2054 Immobilisations	10
0.8	2055 Amortissements	11
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	12
0.10	2057 Etat des créances et dettes	13
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	14
0.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	15
0.13	Provisions non déductibles	16
0.14	2058-C Affectation du résultat et renseignements divers	17
0.15	2059-A Détermin. plus moins-values	18
0.16	2059-B Affectation plus values C/T	20
0.17	2059-C Suivi des moins values L/T	21
0.18	2059-D Affectation plus values L/T	22
0.19	2059-E Détermination VA produite	23
0.20	2059-F Capital social	24
0.21	2059-G Filiales	25
0.22	Détail des charges constatées d'avance	26
0.23	CVAE	27



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01082023	et clos le	31072024
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL VTN			
SIRET	3 9 7 8 6 1 5 8 4 0 0 0 4 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
52 RUE DES TOURNEURS		Informations à l'origine H-12	
31000 TOULOUSE			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Vente à distance sur catalogue général	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit 6881
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Autres dispositifs			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre			
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.27.0			
Examen de conformité fiscale			
Prestataire de confiance :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET COURREGES & SABATIER 76 boulevard de Strasbourg 31000 TOULOUSE			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA ou Viseur conventionné		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu: TOULOUSE	
		Qualité et nom du signataire: M FERNANDEZ MARC GERANT	
		Signature: H-12	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :			



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

EURL VTN

31072024

I									
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
J									
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
* SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
FERNANDEZ MARC		500	2024	2840					
182 BOULEVARD HAUSSMANN 75008 PARIS									
M FERNANDEZ		500	2023	6750					
182 BD HAUSSMANN 75008 PARIS									
K									
DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0%		à 15%		à 19%			
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice									
MVLt réalisée au cours de l'exercice									
MVLt restant à reporter									
M									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

MF.

Désignation de l'entreprise : <u>EURL VTN</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>52 RUE DES TOURNEURS 31000 TOULOUSE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>	
Numéro SIRET * <u>3 9 7 8 6 1 5 8 4 0 0 0 4 3</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/07/2014</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Créances :	
Stocks :			

H.F.

Désignation de l'entreprise		EURL VTN		Néant ☐ *		
				Exercice N 31072024		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7622..)			DA	7622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1032	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	50478	
	Report à nouveau			DH	-5558	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-6880	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	46694	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	22049	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	102960	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	48846	
	Dettes fiscales et sociales			DY	9445	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	4935	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	188237		
Écarts de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	234932		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	74111
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL VTN					Néant ☐ *		
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	458316	FB	264076	FC 722393	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF
			FG	16739	FH	8463	FI 25202
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	475055	FK	272540	FL 747595	
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP 802	
	Autres produits (1) (11)					FQ 166	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 748564
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 655308	
	Variation de stock (marchandises)*					FT 2005	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 61199	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 3317	
	Salaires et traitements *					FY 30504	
	Charges sociales (10)					FZ 6019	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce		HS	) GA 49	
			- dotations aux provisions				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC
	Autres charges (12)					GD	
						GE 235	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 758640	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG -10075	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP 1		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 1444	
	Différences négatives de change					GS 96	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU 1541	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV -1539	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW -11615	

M.C.

Désignation de l'entreprise EURL VTN		Néant ☐ *												
		Exercice N												
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6940											
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB												
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC												
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6940											
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2205											
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF												
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG												
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2205											
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	4735											
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ												
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK												
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	755506											
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	762386											
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	-6880											
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO												
	(2) Dont {	HY												
		1G												
	(3) Dont {	HP												
		HQ												
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H												
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J												
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K												
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX												
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC												
		RD												
	(9) Dont transferts de charges	A1												
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2												
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3												
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4												
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :													
	<table border="1"> <tr> <td>facultatives</td> <td>A6</td> <td>obligatoires</td> <td>A9</td> </tr> <tr> <td>dont cotisations facultatives Madelin</td> <td>A7</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite</td> <td>A8</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			facultatives	A6	obligatoires	A9	dont cotisations facultatives Madelin	A7			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
facultatives	A6	obligatoires	A9											
dont cotisations facultatives Madelin	A7													
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8													
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N												
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels											
Détail en annexe														
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N												
		Charges antérieures	Produits antérieurs											

Mf.

Désignation de l'entreprise : EURL VTN

Exercice N, clos le : 31/07/2024

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	2205
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	2205
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	6940
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	6940
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
TOTAL	

Mr.

Désignation de l'entreprise EURL VTN										31072024		Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	300	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14441	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	14441	LO		LP				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V					
TOTAL IV				LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	14741	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		3		4					
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	300	1X			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencis et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencis, aménagements divers		IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	14441	MU			
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
TOTAL III			IY		NG		NH	14441	NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
	TOTAL IV			I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK		ØL	14741	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MF.

Désignation de l'entreprise

EURL VTN

31072024

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	300	PF		PG		PH	300
TOTAL I		RK	300	RM		RN		RO	300
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 391	QM	49	QN		QO	14 441
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	14 391	QV	49	QW		QX	14 441
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	14 691	ØP	49	ØQ		ØR	14 741

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immob. incor	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM			
TOTAL III								
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

MR.

Désignation de l'entreprise <u>EURL VTN</u>		31072024		Néant ☐ *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	5456	6P	802	6S	4654
	Sur comptes clients	6T	20282	6U	6V	6W	20282
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	25738	TY	802	UA	24936
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	25738	UB	802	UD	24936
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	802			
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL VTN				31072024		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	43054		43054						
	Autres créances clients	UX	77222		77222						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1060		1060					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4335		4335					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	459		459						
	Charges constatées d'avance	VS	173		173						
	TOTAUX		VT	126304	VU	126304	VV				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	22049		10884		11165				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	48846		48846						
Personnel et comptes rattachés		8C	841		841						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1101		1101						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7467		7467						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	35		35						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4935		4935						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	85277	VZ	74111		11165				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	11235	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise EURL VTN										Exercice N clos le 31/10/2024														
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☒ ET										Néant ☐														
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB													
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					WE	XE											
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)					WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)					WG												
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)					RB												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)					WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)					XX	XW											
	Amendes et pénalités					WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *					XZ												
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY													
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7													
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE					WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI					L7	K7											
	Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme					{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0%					I8												
ZN																								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					{ Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions					WN														
										WO														
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*					Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)					SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée) Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					SW M8	WQ							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1														
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3														
										TOTAL I										WR				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE														
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										WS														
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU														
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs					WV													
											WH													
											WP													
											WW													
											XB													
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6													
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ													
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts					(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	)					XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX														
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY													
	Majoration d'amortissement *										XD													
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)					L5	XF												
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)					PA													
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)					XC													
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)					PB														
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS														
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					X9	0					Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)					YH	XG						
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)					YA						dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)					YC							
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)					YB						dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)					YD							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)					YI						Créance dérogée par le report en arrière de déficit					ZI							
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					YL																		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2														
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II														
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					{ Bénéfice (I moins II) Déficit (II moins I)					XI	XJ													
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *																								
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	XO													

Mr.

Désignation de l'entreprise : EURL VTN		31072024		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	1567
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	1567
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	6880
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	8447
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	1160
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : EURL VTN

Exercice N clos le : 31072024

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Mr.

Désignation de l'entreprise : EURL VTN										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-28397	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	22838		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	-5558		Report à nouveau	ZG	-5558				
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	-5558	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	1938			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	502			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8591			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	50166			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	61199			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	-1			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	3318			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	3317			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	86036			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	121072			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB	16716			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé *				XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				
							Si oui cocher 1 Sinon 0				
							ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Mr.

Désignation de l'entreprise : EURL VTN

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>EUURL VTN</u>					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme (9)	Long terme (10)		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)				
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

My.

Désignation de l'entreprise : EURL VTN		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
---	--	------------------------------------	--	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI)	N-1			
		N-2			
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	(à préciser) au titre de :	N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Mr

Désignation de l'entreprise : **EURL VTN**Néant ☒ *Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~sexies~~ -0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ~~sexies~~ -0 du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5 ⑥
	À 19 %, ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % Ou À 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

M.K.

Désignation de l'entreprise : <u>EURL VTN</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mf.

Désignation de l'entreprise: EURL VTN		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 0 1 0 8 2 0 2 3		et clos le: 3 1 0 7 2 0 2 4	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	747595
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	747595
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	166
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	166
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	655809
Variation négative des stocks		OQ	2005
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	60195
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	235
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	718246
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			29516
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	29516

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

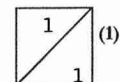
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	747595	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HY		1
Période de référence	GY	0 1 / 0 8 / 2 0 2 3	GZ
Date de cessation	HR		3 1 / 0 7 / 2 0 2 4

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 31 10 7 2 0 2 4

N° SIRET 3 9 7 8 6 1 5 8 4 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL VTN

ADRESSE (voie) 52 RUE DES TOURNEURS

CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
---	----	---	--	----	-----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique FERNANDEZ Prénom(s) MARC
Nom marital FERNANDEZ M % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 13061959 N° Département 31 Commune TOULOUSE Pays FR
Adresse : N° 182 Voie BOULEVARD HAUSSMANN
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mr.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 7 2 0 2 4

N° SIRET 3 9 7 8 6 1 5 8 4 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL VTN

ADRESSE (voie) 52 RUE DES TOURNEURS

CODE POSTAL 31000

VILLE TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Mp.

EURL VTN

31072024

[illegible]

my.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

Adresse

Code postal

Ville

EURL VTN

5 2 RUE DES TOURNEURS

3 1 0 0 0

TOULOUSE

SIRET	3	9	7	8	6	1	5	8	4	0	0	0	4	3						
Période référence	0	1	/	0	8	/	2	0	2	3	3	1	/	0	7	/	2	0	2	4

Date de cessation

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Valeur ajoutée soumise à la CVAE

A2 29516

Chiffre d'affaire de référence

A3 747595

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

A

DATE

SIGNATURE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Mr.

PAGE			/		
-------------	--	--	---	--	--

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

WV.

VTN
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7622 EUROS
SIEGE SOCIAL : 52 RUE DES TOURNEURS
31000 TOULOUSE
RCS : TOULOUSE 397 861 584 000 43

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt cinq,

Le 10 janvier,

A 9 heures,

Le soussigné **Monsieur Marc Fernandez**, associé unique de la société **VTN.**, société à responsabilité limitée, au capital de 7622 Euros,

1) Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Juillet 2024.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223.19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération des fonctions de gérance de l'Associé Unique,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2) Dépose sur le bureau les documents suivants :

- le rapport de gestion,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet de résolutions,

3) Adopte les résolutions suivantes :

MF.

PREMIERE RESOLUTION.

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 JUILLET 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Associé Unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 6880 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

ORIGINE : RESULTAT PERTE DE L'EXERCICE - 6880 euros

AFFECTATION : REPORT A NOUVEAU 38 040 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée générale constate qu'aucun dividende n a été distribué a l'associé unique.

TROISIEME RESOLUTION.

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, déclare que ce rapport sera annexé au présent procès-verbal dans le registre des délibérations.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'Associé Unique constate qu'il a pris une rémunération de 9590 Euros au titre de ses fonctions de gérant..
L'assemblée Générale constate que la société VTN a pris en charge les charges sociales personnelles du Gérant.

CINQUIEME RESOLUTION.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès verbal.

Monsieur MARC FERNANDEZ

